Le budget 2010

Le Budget primitif de la Commune de SOURDEVAL a été voté par le Conseil municipal le 7 avril 2010.

Le budget de fonctionnement proposé est stable, ce qui permet de maintenir les taux d'imposition communaux inchangés. Ce budget est le premier qui prend en compte la suppression de la taxe professionnelle, suppression qui est intégralement compensée pour cette année. Les vraies incidences de la suppression de cette taxe professionnelle ne se feront ressentir qu'à partir de 2011. En effet, à cette date, la répartition de la fiscalité entre les différentes collectivités territoriales va être entièrement revue.

Le budget prend également en compte le transfert des services de la Communauté de Communes et le transfert progressif du personnel qui assure l'entretien des sites de la Communauté de Communes. Ainsi, l'agent communal qui a quitté le service des espaces verts ne sera pas remplacé au niveau de la Commune, mais un poste d'Agent d'entretien des espaces verts est créé à la Communauté de Communes. Une mutualisation partielle des compétences interviendra pour les domaines les plus techniques (électricité, sanitaires, chauffage). De même la charge financière du poste de responsable des services techniques sera partagée entre la Commune et la Communauté de Communes.

Le budget d'investissement est principalement axé sur le logement avec :

- La construction de 8 logements locatifs individuels sur le lotissement des Prés et des Acacias.
- La poursuite de la participation financière pour la restructuration de logements H.L.M. individuels ;
- La participation financière de la Commune au titre du Pass foncier pour favoriser l'accession à la propriété.

Les autres investissements prévus sont conformes à ce qui a été précédemment proposé par les commissions et décidé lors des dernières réunions du Conseil municipal :

- Les travaux sur la voirie communale et notamment la fin de la réfection de la voie communale n° 104 d'Eron, réalisation de la passerelle sur l'Yeurseul, travaux de sécurisation du réseau d'éclairage public, poursuite de l'étude d'aménagement de la Place Charles de Gaulle.
- Des travaux sur les bâtiments communaux : travaux d'isolation et de régulations de chauffage à la Mairie, au COSEC et à la salle Théophile Personne, aménagement de vestiaires au stade Lombard, toiture de l'ancienne Trésorerie, restauration des vitraux de l'église.

Le budget du service de l'assainissement prévoit l'extension du réseau dans le secteur du Parc St Lys et l'étude du projet d'assainissement du village de la Cocherie.

La construction de logements locatifs va entraîner une augmentation de la dette de la Commune, mais il est nécessaire d'investir pour l'avenir de notre Commune et notamment pour préserver nos établissements scolaires. Ce sera aussi un moyen de soutenir les entreprises du bâtiment et des travaux publics qui traversent un moment difficile. L'équilibre financier de la Commune ne sera pas affecté par la réalisation de ces constructions car ce sera une nouvelle source de revenus pour la Commune.

La Municipalité souhaite apporter le maximum de services aux habitants de notre Commune et favoriser l'accueil de nouvelles populations, tout en veillant à garder l'équilibre financier de la Collectivité.

Chaque poste de dépenses et de recettes est détaillé ci-après :

Les dépenses de fonctionnement :

1.	les charges de personnel (salaires et charges sociales) :	825 000.00 €
2.	les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, électricité, carburants, combustibles, assurances …) :	483 333.76 €
3.	les amortissements et l'autofinancement des investissements :	441 469.00 €
4.	les charges financières (intérêts des emprunts) :	100 000.00 €
5.	les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus …) :	83 173.84 €
6.	les reversements d'impôts et taxes et charges exceptionnelles :	36 960.17 €

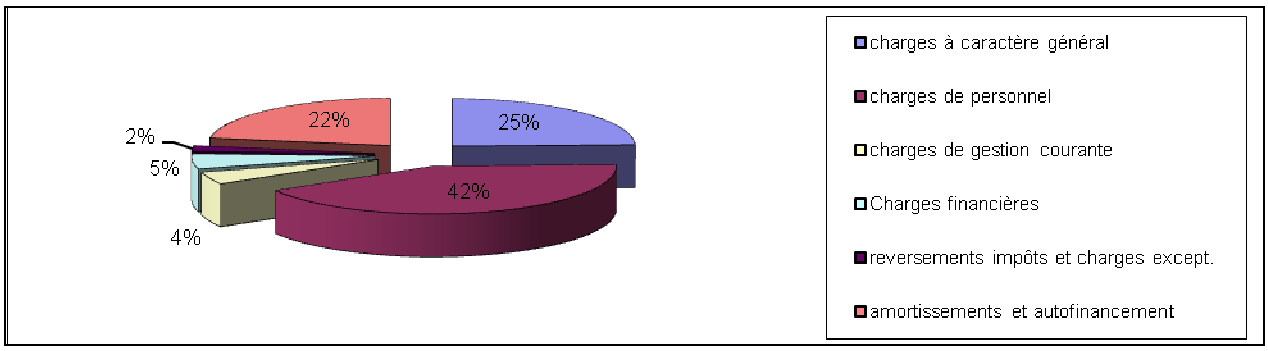

Les charges de personnel représentent la part la plus importante du budget de fonctionnement. Elles correspondent à la rémunération du personnel administratif, d'entretien de la voirie communale, des espaces verts, des bâtiments communaux, ainsi qu'au personnel de la Médiathèque municipale.

Les recettes de fonctionnement :

1.	les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités :	1 022 267.00 €
2.	la fiscalité directe locale : Taxe d'habitation, Taxes foncières bâti et non bâti, dotation de compensation de la Taxe professionnelle	668 172.00 €
3.	les produits courants (locations, revenus de l'exploitation, des services …) :	160 500.00 €
4.	l'excédent reporté	97 797.77 €
5.	les atténuations de charges (remboursement sur frais de personnel) :	21 000.00 €

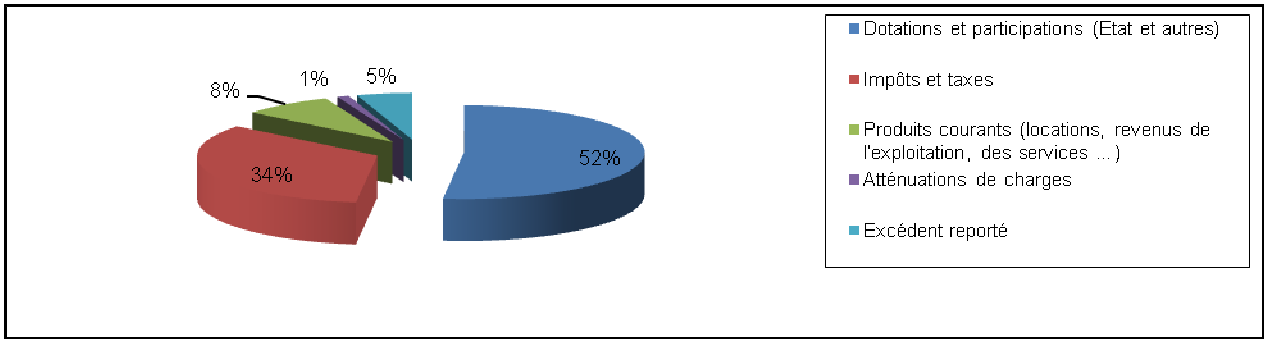

Les dépenses d'investissement :

1. Bâtiments communaux : 196 922.50 €
2. Travaux de voirie et éclairage public : 258 908.56 €
3. Acquisition de terrains, véhicules, matériel et mobilier : 24 000.00 €
4. Remboursement d'emprunts : 290 000.00 €
5. Frais d'études et subventions pour rénovation HLM : 89 505.37 €
6. Construction de logements locatifs : 1 196 869.63 €
7. Participation au Budget du lotissement : 104 692.00 €
8. Réintégration comptable loyers location vente : 168 758.96 €

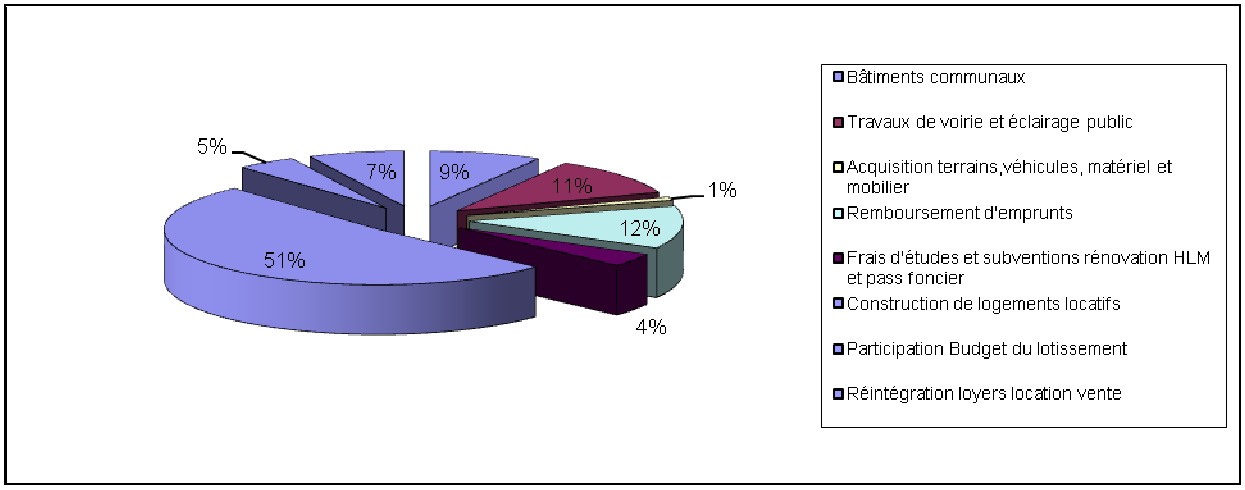

L'investissement principal inscrit au budget concerne la construction de 8 logements locatifs individuels sur le lotissement communal des Prés et Acacias.

Les recettes d'investissement :

1. Emprunts : 1 272 900.00 €
2. Amortissements et autofinancement : 441 469.00 €
3. Dotations et subventions : 589 565.64 €
4. Produit des cessions : 168 758.96 €

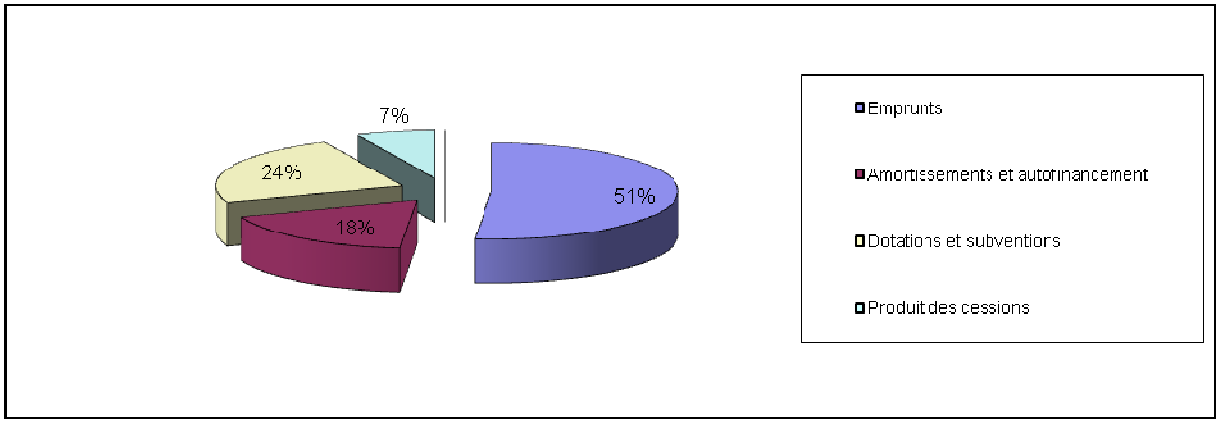

Le recours important à l'emprunt est lié à la construction des 8 logements locatifs individuels.

Les taux d'imposition:

Les taux d'imposition communaux sont inchangés depuis 2005.

	Taxe d'habitation		Foncier bâti		Foncier non bâti		Taxe Professionnelle	
	2009	**2010**	**2009**	**2010**	**2009**	**2010**	**2009**	**2009**
Sourdeval	6.45	6.45	11.66	11.66	27.33	27.33	7.18	0.00
Communauté de Cnes	8.86	8.86	16.76	16.76	36.42	36.42	10.83	0.00
Département	8.35	8.35	14.07	14.07	31.07	31.07	7.82	0.00
Région	0	0	5.29	5.29	7.16	7.16	3.18	0.00
Total	**23.66**	**23.66**	**47.78**	**47.78**	**101.98**	**101.98**	**29.01**	**0.00**
	+	0.00%	+	0.00%	+	0.00%	-	100%

Budget du service d'assainissement collectif :

Ce budget est financé par le produit de la redevance d'assainissement payée par les usagers raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Cette redevance reste fixée à 1.50 € H.T. par m3 d'eau consommée + une prime fixe annuelle de 40.00 € + frais de confection de rôle de 3.20 par an.

D'autres recettes proviennent d'une prime versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, prime calculée sur la qualité des rendements épuratoires de la Station. Enfin, les apports de matières de vidange, graisses et matières de curage de réseaux sont facturés aux entreprises qui utilisent les services de la Station d'épuration de SOURDEVAL.

Le service assure l'entretien des réseaux et le fonctionnement de la Station d'épuration des eaux usées.

En outre, il est prévu au budget 2010 une somme de 248 158.74 € pour réaliser des extensions du réseau d'assainissement collectif :

- au Village de la Boussardière (solde des travaux débutés en 2009)
- ruelle des Lavoirs et Parc St Lys
- au village de la Cocherie (travaux prévus en 2011)